



COFIL Plaine de Néré à Bresdon

04/04/2024

Étaient présents :

Mme Françoise MESNARD – élue de la Région Nouvelle-Aquitaine
Capucine PETRIACQ – Région Nouvelle-Aquitaine
Clément ICHANSON – DDTM17
Gille BENOIST – élu de Néré
Béatrice GEAY – Maire de Bresdon
Jacques BARON – Maire de Bazauges
Michel FILLEUL – Maire de Massac
Michel RIVAUD – élu de Chives
Joël WICIAK – Maire de Les Touches de Périgny
Jocelyne RE – élue de Fontaine-Chalendray
Annie PEROCHON – élue de Saint Mandé-sur-Brédoire
Jean-Marie BOUDEAU – élu de Beauvais-sur-Matha, SDPPR 17, FDSEA
Martine GERON – Chambre d'Agriculture interdépartementale 17 - 79
Camille FAGOT – Ligue de Protection pour les Oiseaux, Délégation Poitou-Charentes
Jennifer FABRE – Ligue de Protection pour les Oiseaux, Délégation Poitou-Charentes
Sophie MENNESSON – Animatrice Natura 2000 Vallée de l'Antenne, SYMBA
Florent STAUDT – Technicien Médiateur Rivière, SYMBO
Marien LESOURD – Fédération Départementale des groupements de défense contre les organismes nuisibles
Sylvain LARCHER - ENEDIS

Étaient excusés :

M le Maire de Bagnizeau
Mme la Maire de Cherbonnières
Olivier RAYNARD – Agence de l'eau Loire Bretagne
Mme la Sénatrice Corine IMBERT

1) Présentation de l'ordre du jour (*voir diaporama*)

2) Mots d'introduction

L'élue régionale Mme MESNARD remercie l'ensemble des participants au COFIL pour leur venue et présente la volonté de la Région de devenir tête de fil concernant la biodiversité.

Un tour de table est effectué pour présenter tous les participants.

Rappel du contexte législatif et du transfert de compétences Natura 2000 par Mme PETRIACQ : la Région récupère les financements FEADER pour les DOCOB, le volet animation, les contrats Natura 2000. La Région gère le co-financement AAP Suivis N2000 avec les fonds FEADER. La gestion des sites marins est toujours entre les mains de l'Etat.

87 élus régionaux ont été désignés pour représenter la Région localement.

Une nouvelle équipe Natura 2000 à la Région constituée depuis 2023.

3) Rappel des enjeux du site

Un objectif : maintenir et améliorer l'état de conservation des espèces et milieux d'intérêt européen. Natura 2000 est le plus vaste réseau européen de sites naturels protégés. 44 sites en Charente-Maritime

Mme FAGOT rappelle les outils Natura 2000 : Charte, contrats Natura 2000 ni-ni ou forestier, MAEC.

Un lien avec la réglementation : les évaluations des incidences.

Mme FAGOT rappelle également l'historique d'animation du site : désignation en 2003, validation du DOCOB en 2008, nous sommes sur la troisième période d'animation.

Site de 9 261 ha, sur la Communauté de communes Vals de Saintonges, sur 11 communes

22 espèces d'intérêt communautaire y sont présentes dont 16 qui s'y reproduisent, notamment les oiseaux de plaine qui nichent au sol.

Présentation de l'Outarde canepetière, espèce en danger critique d'extinction, qui bénéficie d'un PNA. Période sensible pour la nidification de mai à août. Espèce migratrice.

Présentation de l'Œdicnème criard, qui niche sur les sols secs et caillouteux, espèce protégée. Également une espèce en danger critique d'extinction. Période sensible d'avril à septembre. Espèce migratrice.

Busard cendré et Saint-Martin, qui nichent au sol dans les blés et orge, Saint-Martin sédentaire, le cendré va lui migrer jusqu'en Afrique. Période sensible d'avril à août. Espèces protégées.

4) Évolution de l'état de conservation du site

Mme FAGOT relève que l'outarde est suivie annuellement dans le cadre du PNA ce qui permet d'évaluer son état de conservation, contrairement aux autres espèces pour lesquelles les données seront à dire d'expert. Néanmoins des protections de nichées sont mises en œuvre pour les busards et œdicnèmes ce qui permet de tirer des tendances.

Outarde canepetière : dynamique positive sur les ZPS ex Poitou-Charentes mais négative sur la ZPS de Néré-Bresdon, Barbezières à Gourville, Plaine de Villefagnan.

Concernant les surfaces favorables, Mme FAGOT relève que l'objectif des 15 % de SAU favorables demandé dans le DOCOB n'est pas atteint, avec 5 % de surface actuellement.

M STAUDT demande à quoi pourrait être due la diminution des populations. Mme FAGOT répond que la cause est multifactorielle : modification des habitats, les périodes de fauche et de moisson sont critiques, un sex-ratio déséquilibré...

5) Animation 2022-2024

Animation / sensibilisation

La LPO présente les différents événements qui se sont tenus dans le cadre de la tranche : les sorties nature, les animations auprès des conducteurs d'engins à la préservation de l'Outarde, une sortie proposée aux agriculteurs (sortie bout de champs). Mme FAGOT tient à signaler que de plus en plus d'agriculteurs contactent la LPO pour leur signaler les nids de busards ou œdicnèmes.

D'autres actions sont évoquées comme la mise à jour du site internet, les Infosites, plaquettes œdicnèmes, busards, guide technique, posters à destination des coopératives, autocollants à mettre dans les tracteurs.

Assistance technique

- **Bilan MAEC** : 25 agriculteurs qui se sont engagés en 2023 et 133 ha proposés

Présentation de la carte des parcelles engagées.

Nouveautés 2023 : obligation de formation pour valider leur engagement, formation qui se déroulera sur une journée, en co-animation avec la Chambre d'Agriculture interdépartementale 17-79 (CA17-79)

Présentation des engagements depuis 2007 : le nombre d'agriculteurs engagés en augmentation chaque année, ainsi que les surfaces engagées. L'augmentation est aussi dû à une revalorisation des mesures.

M BOUDEAU demande la répartition de la rémunération entre le bailleur et le propriétaire le cas échéant. Mme FAGOT explique que si l'exploitant est locataire, il touche la rémunération mais le propriétaire peut faire la demande d'exonération TFNB. Le propriétaire ne touche rien d'autre.

Mme GERON précise qu'il ne s'agit pas d'une rémunération mais d'une compensation : la parcelle que l'agriculteur ne met pas en culture ne lui rapporte pas d'argent, donc cette mesure permet de compenser.

Ces mesures ne sont pas cumulables avec du réglementaire : il n'est pas possible de mettre en MAEC des parcelles en gel. Il y avait des retards de paiements sur 2023 qui ont été rattrapés, ces difficultés étaient dû à des logiciels de l'État et l'annonce d'enveloppes supplémentaires. Tant qu'elles n'étaient pas fixées, il était impossible de commencer l'instruction.

- **Chartes N2000** : 1 seule charte en 2021 : champs cultivés, outil peu adapté. RAPPEL de la certification CEC2 mise en place par le BNIC pour élaborer une fiche vigne en lien avec les enjeux œdicnèmes.

Mme BLICQ rappelle que cela peut être un outil à mobiliser davantage auprès des communes et syndicats.

- **Protection des nichées** (parole à Jennifer FABRE)

Œdicnèmes : 24 couples + 4 individus isolés localisés en 2023, 36 nids découverts 2 ont bénéficié de protection

Mme FABRE rappelle la méthode d'intervention sur les nids et les prises de contacts avec les agriculteurs. Rappel sur le fait que les poussins sont nidifuges, ce qui rend compliqué la preuve de reproduction.

Rappel du programme régional de protection des nichées d'œdicnèmes, avec une zone très scrutée pour avoir la date d'intervention des agriculteurs et protéger au mieux les nids.

Busard cendré : 12 couples nicheurs, 7 nids trouvés dont 6 hors ZPS, 18 jeunes à l'envol.

Busard Saint-Martin : 5 couples nicheurs, pas de jeune à l'envol. Ils peuvent être aussi retrouvée en nidification dans les coupes forestières.

Outardes : Prospection par drone de nuit, 1 seule famille trouvée avec 4 œufs. Par GPS, une famille trouvée avec 3 œufs, mise de la parcelle en MAEC en mesure d'urgence, agriculteur déjà engagé. 1 autre famille avec 4 œufs trouvée hors ZPS



41 observations de mâles chanteurs et 13 de femelles pendant la période de reproduction en Charente, environ 6 mâles

Rappel de l'élevage conservatoire à Chizé avec le prélèvement d'œufs qui ont été remplacé par des œufs en bois ou en plâtre. Les jeunes seront élevés à Chizé puis remis sur le terrain pour améliorer le succès de reproduction.

Mme FABRE rappelle que sur les prélèvements d'œufs : naturellement, il y a deux jeunes sur les 4 œufs qui survivront, le protocole d'intervention a été acté en comité scientifique. Tous les œufs ne seront pas menés à terme naturellement. Il faut de la ressource alimentaire riche en criquets etc. 1 poussin d'outarde a besoin de minimum 100 criquets/sauterelles (orthoptères) par jour, pour sa croissance.

Rappel de Mme GERON : la communication auprès des agriculteurs se fait tous les ans et selon les périodes de sensibilité des espèces.

Rassemblements postnuptiaux : nombre de rassemblement en baisse globalement,

Suivi de l'abondance des orthoptères : montre que la ressource est faible

Suivi de l'engouement d'Europe : 2 individus contactés deux années de suite

Partenariat avec l'entreprise DUREPAIRE, producteur de luzerne déshydratée : convention signée en 2021, formation des conducteurs d'engins, transmission des parcelles qui vont être fauchées en amont, accompagnement lors de la fauche si nid soupçonné, relecture et mise à jour annuelle du cahier des charges Durepaire.

Mme FAGOT présente les plaquettes, affiches et moyens de communication auprès des agriculteurs pendant la période de suivis et moissons.

Évaluations des incidences :

De nombreux projets : parcs éoliens, photovoltaïque, demande de permis de construire etc.

La problématique de l'agrivoltaïsme est évoquée. Les prospecteurs sont insistants et virulents, de même pour l'éolien.

Mme MENNESSON précise que l'avis sur le projet LABROUSSE 2 n'est pas encore donné.

M RIVAUD indique que des porteurs de projet souhaite mettre de l'éolien entre la ZPS et la vallée. Les membres du SYMBO et du SYMBA sont au courant et en contact.

Évolution de la cohérence du périmètre du site N2000

Cela fait un moment que l'évolution du périmètre est dans les clous sans que cela n'ait jamais été une priorité. Cette action est néanmoins soutenue par le Plan national d'action (PNA) Outarde.

La Région intervient pour dire que ce n'est pas dans les priorités car beaucoup de choses dans les clous, toujours les sites en 64 sans DOCOB, en urgence. De plus, un site plus grand nécessite plus de temps d'animation et des MAEC plus importants, donc une enveloppe budgétaire plus importante.

Restera en stand-by jusqu'à nouvel ordre.

Dotations Natura 2000 allouées aux communes :

Les élus ne sont pas forcément au courant de cette ligne budgétaire, mélangée à une grande enveloppe de l'Etat. Mme PETRIACQ précise que cette dotation n'est pas fléchée biodiversité. Mme FAGOT propose son aide auprès des communes pour utiliser cette dotation sur des projets d'environnement.



Assistance administrative

Bilan, COPIL, tableau de bord.

Difficile de mettre en place les actions du DOCOB sur les haies. Il existe un programme départemental.

6) Présentation bilan financier

52,75j LPO + 1,5 CA17, 69 410,25€ sur tout le marché.

Actions prévues pour 2024 :

- Poursuivre les actions de sensibilisation
- MAJ des chartes (vignes)
- Assistance technique aux porteurs de projets
- Protection des nichées
- Liens avec les services de la Région – DDT

La Région souhaite porter à connaissance le fait que le marché a été relancé pour 1 an, l'analyse des offres est en cours.

Mme MESNARD propose un tour de table des élus pour le mot de la fin.

Les membres du COPIL remercient Mme FAGOT pour la présentation très illustrée et claire.